

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

DES CONSEILLERS ET CONSEILLERES EN FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

SRAFPICA

1. DÉPÔT DE CANDIDATURE

A partir du lundi 2 février 2026 le candidat intéressé par les fonctions de CFP est invité à :

- Télécharger le dossier de candidature sur le site :
<https://srafpica-nouvelle-aquitaine.fr/recrutement-cfp/>

2. RETOUR DE DOSSIER

La date limite de retour des dossiers est fixée au **mardi 7 avril 2026 à 12h00 - Délai de rigueur**

Le dossier de candidature et les pièces justificatives, **pour tous les candidats** (interne ou externe), devront être déposés sur le site dédié :

<https://srafpica-nouvelle-aquitaine.fr/recrutement-cfp/>

3. INFORMATION DES CANDIDATS

a) **Deux réunions d'information** sont organisées :

- **Le mardi 10 mars 2026 de 13h à 14h.**

Vous pouvez vous connecter à ce webinaire [en cliquant ICI](#)

- **Le jeudi 12 mars 2026 de 17h30 à 18h30.**

Vous pouvez vous connecter à ce webinaire [en cliquant ICI](#)

b) Les personnes intéressées peuvent solliciter une rencontre avec un CFP du Greta Poitou-Charentes sur leur secteur, afin d'affiner leur connaissance du métier et des conditions d'exercice en adressant une demande motivée à l'adresse suivante :

srafpica-poitiers@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

4. PROCÉDURE

La procédure de recrutement comporte plusieurs phases fixées par les textes :

- Une première sélection des candidats après étude des dossiers de candidature
- Une deuxième sélection par le biais d'un entretien approfondi avec les candidats retenus à la première sélection. Les candidats recevront en temps utile une convocation précisant le jour et l'heure exacts de l'épreuve.

La commission académique est alors consultée sur la composition de la liste d'aptitude.

A l'issue de ces opérations, le recteur arrête la liste d'aptitude.

Les candidats seront informés, par courriel, de la suite donnée à leur candidature.

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude peuvent être ensuite désignés par le recteur pour effectuer une année probatoire de formation, au fur et à mesure des vacances de postes dans l'académie.